

Lundi 3 juillet 2023 à 18 h 30, par suite d'une convocation en date du 23 juin 2023, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, JEANNIOT Pascal, , KARIM Catherine, BILLET Richard, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration

Absents excusés : CHARTON Régis, JAHYER Dominique

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire :

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Votants : 12

n°2023.29 : Travaux de la gendarmerie : validation du devis de la toiture

Suite à la commission travaux de lundi 26 juin dernier, le maire explique que le devis de la société Francis GARNOTEL à BETHENY (51) a été retenu par la commission travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° DV1618 de la société pour un montant de 35 175.65 € TTC.

AUTORISE le maire à régler la facture à réception.
Les crédits sont inscrits au budget de la commune.

n°2023.30 : Désignation des délégués du SIS (syndicat intercommunal) de Dormans

La délibération n° 2020.39 du 15 septembre 2020 désignait quatre délégués. Suite à la démission de Madame GANIER Sandra, le maire explique qu'il faut renommer les délégués pour le SIS de Dormans et invite à procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune de Ville en Tardenois au SIS de Dormans.

Le conseil municipal **VOTE, à l'unanimité,**

La désignation de quatre délégués pour le SIS de Dormans :

Monsieur MIMIN David est élu **à l'unanimité** en tant que délégué titulaire

Madame NEVEUX Annick est élue **à l'unanimité** en tant que délégué titulaire

Madame MINANA Anne-Sophie est élue **à l'unanimité** en tant que délégué suppléant

Monsieur BRIANÇON Thierry est élu **à l'unanimité** en tant que délégué suppléant

n°2023.31 : Projet City stade, skate park et plaine de jeux

Vu la délibération 2022.32 du 21 novembre 2022 sur le projet aménagement terrain ZI 145,

Le conseil municipal confirme son intention de ne pas avoir recours à l'emprunt pour l'aménagement de ce projet. Etant donné la conjoncture actuelle relative aux taux d'intérêts et afin de ne pas affaiblir les finances de la Commune. De ce fait, le conseil municipal préfère utiliser les fonds libres de la Commune, excédent provenant en partie de la vente de terrains à bâtir, en repoussant pour l'instant le projet construction salle polyvalente. Dans l'attente des comptes définitifs de ce premier projet « city stade et skate park.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de ne pas recourir à un emprunt, d'utiliser les fonds propres de la commune pour :

Le financement du projet plaine de jeux comprenant :

Achat terrain du Grand Reims ; 23 016 €
Devis estimatif travaux et aménagement : 245 804.16 € TTC
Devis du maître d'œuvre société Vysage : 19 812.48 € TTC
Soit un total de :288 632.64 € TTC

Par une demande au fond de compensation TVA de 16.404 % du montant TTC éligible au FCTVA:
Par des demandes de subventions (DETR, Service Départemental jeunesse et sports DSDEN « plan 5000 terrains de sports », Conseil Général de la Marne et tout autre établissement susceptible d'aider au développement des petites collectivités territoriales et favoriser l'accompagnement sportif de nos jeunes.

Et le complément par les fonds propres de la Commune.

CHARGE le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de payer toutes les factures correspondantes à ce projet.

n°2023.32 : Informations, questions diverses

En préambule, le maire Thierry Briançon fait un triste constat des événements que le pays tout entier a subi ces derniers jours et explique apporter tout son soutien au maire de Lay les Roses. Le soutien partagé par tout le conseil municipal.

Projet Photovoltaïque citoyen

Emmanuelle OLGUIN, conseillère municipale, explique avoir eu une réunion vendredi 30 juin dernier en visioconférence avec la société ALE08. Il y a beaucoup de freins au projet. Tout d'abord, suite au départ de Madame Sandra Ganier qui participait à ce projet et à l'abandon de certaines personnes qui étaient motivées au départ.

De plus, à Ville -en Tardenois, il n'y a pas beaucoup de grandes toitures.

Dans la projection du webinaire, il s'avère qu'une commune dans le Beaujolais a réussi à faire un projet photovoltaïque en associant 9 communes éloignées d'une distance maximale de 26 km. Les toitures de bâtiments agricoles, de salles des fêtes, etc ont été utilisées. Le projet à Ville en Tardenois pourrait associer des villages voisins jusqu'à Gueux.

Des études de faisabilité payantes seront à réaliser. Elles pourraient être payées par les collectivités locales ou EPCI (subvention ClimAction de 70%) ou par la société productrice du projet. La société productrice d'électricité pourrait fournir l'électricité produite dans un rayon de 20km en zone rurale avec une tarification spécifique.

Kermesse de l'école

Depuis quelques années, il n'y avait plus de kermesse à l'école de Ville en Tardenois. Une kermesse a eu lieu vendredi 30 juin 2023 à 17h dans la cour de l'école et sur le terrain ZI 145 pour le plus grand plaisir des enfants, des professeurs et des adultes.

Cimetière

Le maire explique que le cimetière est rempli de mauvaises herbes. Il montre un devis de la société Jardin du Tordoir de 6384.80 € TTC pour un seul passage complet de désherbage manuel. Ce devis est très onéreux. Le conseil municipal souhaite réfléchir pour trouver une autre solution moins exorbitante.

Sécurité

La pose d'un feu tricolore dit « feu récompense » est étudiée pour être posé éventuellement vers la sortie du village direction Chambrecy. Car cette zone est très dangereuse pour les piétons, notamment, quand ils veulent traverser.

Coupure d'eau

Une coupure d'eau à Ville-en-Tardenois et à Chambrecy est prévue par Veolia pour brancher le réseau complètement suite aux différents travaux qui ont été effectués. Nous attendons de connaître la date exacte pour prévenir tous les habitants et commerçants de notre village.

Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

Il y a des travaux en bas du village notamment dans la rue de Géronde et dans la rue d'en Bas. Monsieur MIMIN David, conseiller municipal, explique que les habitants sont obligés de déposer les sacs de poubelle à certains endroits où le camion pourra circuler.

Caméras de vidéosurveillance

Monsieur JEANNIOT Pascal, conseiller municipal, explique avoir assisté à une réunion du SIEM où étaient évoquées les caméras de vidéosurveillance des villes et villages. L'effet est dissuasif et exploitable en cas d'infraction déclarée. Par contre, il faudrait avoir une personne qui visionnerait 24H sur 24 pour être vraiment utile. Ce qui paraît compliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.